



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

CONCERNANT L'OCCUPATION  
DE LA PLACE CHARLES DE GAULLE  
LE MARDI 18 AVRIL 2023

DANS LE CADRE D'UNE CAMPAGNE NATIONALE  
DE SENSIBILISATION AUDITIVE  
SOUS L'APPELLATION "GARDONS LA BANANE"

PL/CB  
APM 23/0608

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2122-28, L.2213-1 à L. 2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1304 a en date du 6 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu la demande présentée par Madame Kenza ZARHOUNI, Assistante Chef de Projet KEEMIA, sise 11 bis rue Rabelais à 93100 MONTREUIL, en date du 08 mars 2023,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens, dans le cadre d'une Campagne Nationale de Sensibilisation Auditive sous l'appellation « Gardons la Banane », le mardi 18 avril 2023,

ARRETE

**ARTICLE 1 : La place Charles de Gaulle sera occupée par un camion et un barnum, dans le cadre d'une Campagne Nationale de Sensibilisation Auditive sous l'appellation « Gardons la Banane », qui se déroulera le mardi 18 avril 2023, de 09h00 à 17h00.**

ARTICLE 2: Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 14 mars 2023

Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Cinquième Adjoint,



Philippe CUSSAC

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 16 mars 2023